

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

28ème séance

Dernière séance de la législature

2016 - 2021

PROCES-VERBAL

De la séance ordinaire du

Jeudi 24 juin 2021, 20h15

En la grande salle de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **Mme Marlyse RUEDI-BOVEY**

Sont présents : 40 Conseillères et Conseillers à l'appel

Excusés :

- BALLY Alain
- CORTHEZY Laurent
- CUGNONI Pascal
- DÄHLER Jérémie
- FERAZZA Pier Antonio
- HELM Lothar
- JURIENS Marlène
- LIGUORI Olga
- LOEWER Isabel
- PACHE Olivier
- PISANI Lionel
- RACCIATTI Gabriel
- SABY Maxime
- SPÖRRI Daniel
- STRAESSLE Laurent

Huissier : CORNU Jean-Marie
Procès-verbal : KAUFMANN Manuela

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY ouvre la 28^e séance de la législature et informe que le port du masque est obligatoire, pour respecter les consignes liées à l'épidémie provoquée par le coronavirus.

Elle salue M. le Syndic Daniel CROT, Mme la Municipale Claudia PERRIN, MM. les Municipaux Blaise JAUNIN, Denis FAVRE, Luigi MANCINI, ainsi que M. J.-M. CORNU, huissier, Mme CACCIA et Mme HILPERT. Ses salutations vont également au représentant de la presse et au public, à nouveau autorisé, en nombre restreint.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 9 juin 2021.

1. Appel

40 Conseillères et Conseillers sont présents sur 55. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée vote à main levée : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021

Personne n'en demande la lecture. M. Jean-Claude Pisani demande les corrections suivantes : p. 436 « J'entends dire.....pour contribuer à aider la Municipalité ». P. 437 « M. Favre, je suis prêt à vous donner le double du montant pour l'étude, mais pas aujourd'hui. » P. 440 « M. Olivier Français n'avait pas un rond, mais cela a été fait ou se fera. »
L'assemblée vote à main levée : le procès-verbal corrigé est adopté à une très large majorité.

4. Communications du Bureau

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY lit le texte suivant :

« Le Bureau ne s'est pas réuni depuis le 26 mai mais j'ai eu plusieurs échanges avec Monsieur le Syndic pour traiter différents points concernant cette fin de législature.

Le 13 juin ont eu lieu les votations fédérales. Le taux de participation a été de 55%.

L'objet 1 : « Pour une eau potable et une alimentation saine » a été refusé par 819 non contre 302 oui.

L'objet 2 : « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » a été refusé par 804 non contre 315 oui.

L'objet 3 : « Loi COVID-19 » a été accepté par 789 oui contre 324 non.

L'objet 4 : « Loi sur le CO2 » a été accepté par 559 oui contre 557 non.

L'objet 5 : « Mesures policières de lutte contre le terrorisme » a été accepté par 679 oui contre 429 non.

Deux futurs nouveaux Conseillers, Messieurs Jérôme Thuillard et Oliver Bovey, sont venus renforcer le Bureau pour ce dépouillement. Je les en remercie vivement.

Avant de terminer ces communications, je remercie la Municipalité pour avoir organisé ce moment d'échanges et d'informations, hors conseil, afin de parler de la parcelle 259 et poser toutes les questions encore en suspens. »

5. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

M. le Syndic Daniel CROT

Ressources humaines

Les principales mutations sont à enregistrer du côté du Service de l'enfance :

- Démission de Mme Emilie Annicchiarico, éducatrice spécialisée à la garderie,
- Pour la rentrée d'août, Mme Luljete Sulejmani, a été engagée comme auxiliaire pour reprendre le réfectoire,
- Madame Kainara Félix travaillera pour l'APEMS à 57% en lieu et place du réfectoire à 24%.
- Nous avons également engagé deux apprentis ASE (Assistant socio-éducatif) Mme Carla Are et M. Mattia De Furia.

La phase de recrutement d'un nouveau secrétaire municipal s'est terminée. Après plusieurs auditions, la Municipalité a porté son choix sur Monsieur Nicolas Ray, actuellement secrétaire municipal à Saint-Sulpice.

Nous souhaitons à tous ces nouveaux collaborateurs et collaboratrices une cordiale bienvenue et beaucoup de plaisir à travailler à Romanel.

Fonds Covid

Nous étudions dans quelle mesure la Commune pourrait venir en aide aux entreprises et artisans ou aux personnes qui sont dans une situation difficile en raison de la pandémie.

La Poste

L'office postal de Cheseaux-sur-Lausanne deviendra une filiale en partenariat auprès de l'enseigne Kebab Le Pâquis à partir du 7 septembre 2021. Les clients domiciliés à Romanel-sur-Lausanne ne pourront plus retirer les envois avis spéciaux comme les actes de poursuites à cet office. Ils devront certainement se rendre à la Poste de Prilly (Centre commercial Coop). Sachez que la Municipalité a réagi à cette communication. De plus elle a écrit le 16 juin à Berne contre la décision de lever les boîtes aux lettres une seule fois par jour. M. le Huissier distribue une copie de cette lettre.

Assermentation

Suite à l'assouplissement des mesures Covid, l'invitation à l'assermentation du 28 juin est élargie aux conjoints des conseillers. Pour cela, ils devront être inscrits auprès du Greffe.

Verrée

A la fin de la séance, un verre de l'amitié sera offert, pour marquer la fin de la législature.

M. le Municipal Luigi MANCINI

Fête nationale

La situation et les consignes sanitaires étant encore délicates à ce jour, elles ne permettent pas à la Commune de mettre sur pied sereinement cette manifestation. Devant les difficultés d'organisation, la Municipalité a dû malheureusement renoncer à organiser le 1er Août cette année encore. Une information a été adressée en tout-ménage, éditée sur le site internet et affichée au pilier public. Même si le Conseil Fédéral a assoupli les mesures sanitaires, nous ne reviendrons pas sur notre décision.

SDIS La Mère

La candidature de M. Luis Mendez au poste de Commandant des sapeurs-pompiers du SDIS La Mère (Cheseaux-sur-Lausanne, le Mont-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne) a été choisie et validé. Pour votre information, M. le Capitaine Luis Mendez fonctionne déjà comme Commandant ad intérim.

Transports publics – pétition Mobilis

La communauté tarifaire Mobilis s'est penchée sur la demande d'extension de la zone tarifaire 12 à Romanel-sur-Lausanne. Votre Municipalité a rencontré le comité directeur accompagné des représentants de la DGMR, des TL et du LEB le 9 juin dernier. M. Patrick Oppliger était également présent. Nous avons écouté l'historique de cette communauté tarifaire et les explications de rentabilité. A l'instar des autres communes qui ont vu leur zone d'habitation se développer, comme Bussigny et Cugy et qui ont demandé d'étendre la zone tarifaire, nous avons reçu verbalement une non-entrée en matière. Les motifs invoqués sont une perte d'exploitation conséquente, d'environ CHF 280'000.- Elle s'élèverait à CHF 5'000'000.- si les autres communes faisaient de même. Un courrier officiel nous parviendra prochainement. Pour ce qui est d'une éventuelle réouverture de la Gare du Lussex, cela ne se fera pas avant 2030.

Mme la Municipale Claudia PERRIN

Les nouveaux statuts de l'ASIGOS l'Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement scolaire de Prilly (et Jouxens-Mézery et Romanel) ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 9 juin dernier.

M. le Municipal Blaise JAUNIN

Parcelle 937 Sous-Mont : élimination des moloks, utilisés depuis plus de 10 ans. 27 mai dernier j'ai rencontré M. le Conseiller Philippe Urner, répondeur technique En Rebaterel. Lors du prochain budget, un montant sera proposé pour remplacer ces moloks disgracieux par une bande herbeuse visuellement plus avantageuse.

Surcharge des éco-points : une offre du prestataire actuel a été reçue pour une collecte hebdomadaire supplémentaire, tant pour les ordures ménagères que pour le papier-carton. En parallèle, ils étudient la possibilité de placer des conteneurs de gros volumes pour le papier-carton, ce qui réduirait le coût des collectes hebdomadaires.

Elagage arbres et haies : 3 propriétaires à la route d'Echallens et au chemin des Tilleuls ont été priés de procéder à l'élagage. Deux ont déjà effectué les travaux, un troisième le fera sous peu. Un rappel lui sera adressé en cas de non-respect, le cas échéant.

Signalisation routière : les panneaux endommagés seront remis à neuf durant les vacances scolaires.

Quartier du Raffort : depuis plusieurs mois et dans la plus stricte confidentialité, notre ASP, nos répondants auprès de la Gendarmerie vaudoise, la responsable du secteur immobilier Orlati et votre serviteur ont travaillé de concert afin de rétablir l'ordre dans le quartier. Cette collaboration fructueuse a permis entre autres choses de démanteler un trafic de stupéfiants s'élevant à plusieurs dizaines de milliers de francs. Une surveillance accrue en place permettra à terme de tranquilliser ce quartier sensible.

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

6. Préavis municipal N° 62 / 2021**a. « Comptes 2019 »**

M. le Conseiller Philippe MUGGLI lit le rapport de la commission des finances sur les Comptes communaux 2020.

Pages jaunes (p. 1-16)

Pas de discussion.

Pages blanches (p. 18-105)

Administration générale : Pas de discussion.

Finances : Pas de discussion.

Domaines et bâtiments : Pas de discussion.

Travaux : Pas de discussion.

Instruction publique et cultes : Pas de discussion.

Police : Pas de discussion.

Sécurité sociale : Discussion :

M. le Conseiller Thierry HENRY demande quelle a été la démarche pour obtenir ces subventions, et pourquoi elles n'ont pas été budgétisées. Demande-t-on toujours les subventions auxquelles on a droit ?

Mme la Municipale Claudia PERRIN explique que ces subventions sont pondérées en fonction du nombre de places et qu'elles ne peuvent pas être budgétisées. Les demandes sont faites chaque année et elles arrivent rétroactivement.

Services industriels : Pas de discussion.

Pages 99-105 : Pas de discussion.

Pas de discussion générale.

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le Préavis municipal n° 62/2021 adopté en séance du 3 mai 2021,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux 2020 tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Vote

Votants : 39

Pour : unanimité Contre : 0 Abstentions : 0

Le préavis est adopté à l'unanimité et décharge en est donnée à la Municipalité.

M. le Syndic Daniel CROT remercie la Cofin pour son excellent rapport et exprime la satisfaction de la Municipalité de constater le passage d'une situation financière mauvaise en 2016 à des comptes qui sont bons en fin de législature. Merci également à Mme la Boursière Sandra Caccia.

b. « Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020 »

Dicastère de M. Daniel Crot : Pas de discussion.

Dicastère de M. Denis Favre : Discussion :

M. le Conseiller Christian BOVEY demande la correction d'une coquille à la page 15 : « Aménagement d'un caveau ch. du Village 10 ».

Dicastère de M. Luigi Mancini : Pas de discussion.

Dicastère de M. Blaise Jaunin : Discussion :

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR se réfère au point 2.2 et demande que le rapport de gestion de la société s'occupant des déchets soit accessible en ligne et non pas seulement au Greffe municipal, car les personnes travaillant à 100% n'ont pas la possibilité de consulter les documents mis à disposition au Greffe.

M. le Municipal Blaise JAUNIN assure que le document pourrait être publié en PDF en version téléchargeable.

Dicastère de Mme Claudia Perrin : Pas de discussion.

Pas de discussion générale.

7. Rapport de gestion de la commission de gestion pour l'exercice 2020

M. le Conseiller Christian TRINCA COLONEL lit le rapport de la commission de gestion.

Discussion sur les 5 premiers sujets :

M. le Conseiller Thierry HENRY remercie la commission pour cet excellent début de rapport et se réfère au sujet 2 : Gestion des déchets. L'information concernant le nombre de kilos par habitant n'est pas claire. Ce n'est pas parce qu'il y aura de nouveaux habitants que chaque habitant produira plus de déchets (446.3 kg/année. Voir page 2 du rapport).

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond que les prévisions sont quantifiées en « kilos de déchets par habitant ».

M. le Conseiller Thierry HENRY se réfère au sujet 3 : Gestion de la pandémie. Il ne comprend pas pourquoi les personnes en bonne santé étaient dispensées d'aller au travail « par équité de traitement » (p. 4).

M. le Syndic Daniel CROT répond que le service de l'enfance et le service des travaux ont dû travailler par équipe. Par mesure d'équité, le personnel administratif a travaillé également à temps réduit.

Dicastère de M. Daniel CROT : pas de discussion.

Dicastère de M. Denis FAVRE : pas de discussion.

Dicastère de M. Luigi MANCINI : discussion :

M. le Conseiller François MORIER se réfère au câble du chemin de la Covatannaz. Le problème est-il définitivement réglé ou risque-t-il de se reproduire ?

M. le Municipal Luigi MANCINI rappelle qu'un préavis d'un montant de CHF 150'000.- avait été voté en 2010 ou 2011, mais sa mise en œuvre a été retardée. Le câble défectueux a lâché et c'est la Romande Energie, nouvelle propriétaire du réseau électrique, qui l'a remplacé.

Dicastère de M. Blaise JAUNIN : pas de discussion.

Dicastère de Mme Claudia PERRIN : discussion :

Mme la Conseillère Aurélie FAYET se réfère aux accueillantes en milieu familial : il y a 48 enfants en attente de placement dans le réseau. Pourquoi on accepte des enfants de l'extérieur de la commune, alors que les habitants de la commune manquent de places pour leurs enfants ? (voir tableau p. 45 Rapport de gestion de la Municipalité).

Mme la Municipale Claudia PERRIN répond qu'il s'agit d'un réseau, soumis à un ordre des priorités en fonction des parents, s'ils travaillent tous les deux.

Conclusions

Discussion générale :

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN revient sur l'intervention de Thierry Henry : au nom de quoi on a compensé des heures sur un problème de santé publique ? De quel droit ceux qui sont protégés contre la maladie demandent des compensations ? Est-ce que pour cela des RHT (réductions des heures de travail) ont été touchées ?

M. le Municipal Luigi MANCINI invite l'assemblée à lire l'annexe du rapport, p. 12 Gestion de la pandémie au sein de l'administration communale. La Commune de Romanel ne touche pas des RHT. La Municipalité, par l'intermédiaire de la cellule de crise, a pris différentes décisions : déchetterie ouverte, travail par équipe, pour éviter le risque que tous les collaborateurs tombent malades en même temps. Au service de l'enfance, le travail s'est fait également par équipe selon un tournus, pour garantir l'accueil des enfants. Les collaborateurs administratifs ont demandé s'ils pouvaient eux aussi faire le travail un jour sur deux. La Municipalité a décidé de le faire, par mesure d'équité et pour assurer les services de l'administration communale. Suite à ces décisions, la population a été contente et personne ne s'est plaint. Il rappelle que M. le Syndic est le chef du personnel et que c'était à lui de prendre cette décision, accompagné de ses quatre municipaux. Tout le monde a fait son travail.

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY relit les conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 62 / 2021 b) : «**Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2020** » adopté en séance de Municipalité du 3 mai 2021 ;
 - ouï le rapport de la commission de gestion ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**

- d'approuver la gestion de la Commune pour l'année 2020.

Vote

Votants: 39

Pour : large majorité Contre : 2 Abstentions : 0

Le rapport de gestion est accepté à une très large majorité.

M. le Syndic Daniel CROT remercie la commission de gestion et Mme Mélanie Hilpert qui rédige chaque année le rapport de gestion de la Municipalité.

8. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

Motion « Pour une modernisation des éco-points de la Commune de Romanel-sur-Lausanne »

M. le Conseiller Karim BEN NSIR lit le texte de la motion (voir annexe).

Vote sur la recevabilité (article 64 du RCC)

Votants : 39

Pour : unanimité Contre : 0 Abstention : 0

La motion est recevable et elle est portée à l'ordre du jour.

Vote sur la prise en considération et renvoi à la Municipalité pour analyse et rapport. Si le vote est négatif, la motion sera renvoyée à une commission.

Votants : 39

Pour : très large majorité Contre : 0 Abstention : 1

La motion est envoyée à la Municipalité pour analyse et étude.

M. le Syndic Daniel CROT accepte la motion et demande à M. Patrick Oppliger s'il signe cette motion pour la remettre au 1 juillet à son futur collègue Blaise Jaunin.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER réplique qu'il a le droit de le faire, car jusqu'au 1 juillet il est encore conseiller communal. Il espère que cette motion accélèrera la résolution du problème des éco-points.

9. Informations des commissions permanentes

Mme Ariane MORAND

Commission de jeunesse : un courrier a été envoyé aux jeunes nés entre 2002 et 2009 pour demander s'ils avaient des idées, des projets, des vœux à soumettre à la commission.

Ajenol : assemblée générale le 3 juin à la Maison de commune. Les comptes 2020 ont été acceptés, de même que le coefficient de CHF 6.14 par habitant et la grille tarifaire. Le nouveau site internet www.ajenol.ch est fonctionnel.

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY : commission de naturalisation. Trois candidats se sont présentés suite à l'assouplissement des mesures sanitaires. Les assermentations ont-elles repris en présentiel à Lausanne ?

M. le Conseiller Thierry HENRY répond par la négative, selon une information reçue indirectement.

10. Propositions individuelles et divers

M. le Municipal Luigi MANCINI revient sur la pétition Mobilis : lors de la réunion avec les responsables, la Municipalité et M. Oppliger leur ont signalé que la communication était très mauvaise, voire lamentable. Le responsable commercial des TI a promis de prolonger l'offre d'abonnement et d'établir des réductions sur les billets simple course et aller-retour.

Un deuxième point concerne le temple : un courrier a été envoyé à Mme Luisier Brodard, cheffe du Département des Institutions et du territoire. Il sera annexé à ce procès-verbal.

Le troisième point concerne le Romanel info, suite aux remarques faites lors du conseil du 27 mai 2021. Il explique qu'il a réservé une page pour son annonce, alors

que Mme Claudia Perrin n'était pas au courant. Il reconnaît qu'il aurait dû associer tous les chefs de groupe pour une communication groupée pour le Romanel info spécial élections. Pour cela, il présente ses excuses aux présidents de groupe et à l'ensemble du Conseil communal.

M. le Municipal Blaise JAUNIN se réfère au quartier de Pré Jaquet : les collaborateurs de la Voirie ont rapporté des questions posées par des conseillers communaux.

1. Qui a fourni les conteneurs de Pré Jaquet ? La commune a fourni les conteneurs et les constructeurs ont fourni la construction de l'emplacement provisoire. La facture finale sera établie à la fin de la mise en place du fonds de collecte permanent.

2. Est-ce la commune qui s'occupe de ce point de collecte ? Non, c'est un point de collecte privé à destination des locataires de Pré Jaquet uniquement.

3. A la sortie du parking souterrain de Pré Jaquet, la visibilité est obstruée par l'emplacement du point de collecte. Peut-on l'améliorer ? Oui, nous évaluons quatre différentes solutions qui soient compatibles avec les lois et normes en vigueur : déplacer l'éco-point et le reculer ou installer un miroir en face de la sortie ou créer une chicane pour ralentir les véhicules ou considérer cette solution comme provisoire et admettre la situation en attendant l'ouverture au Sud.

4. Pour quelle raison des immeubles ont-ils des conteneurs à papier et d'autres pas ? Certains conteneurs situés en bas des immeubles sont là depuis plus de 20 ans. Il aurait été illogique de les supprimer, alors que les éco-points communaux sont limités dans leur capacité. La collecte inclut ces conteneurs qui sont entretenus et mis à disposition par les gérances de ces immeubles. Vu le volume qu'engendre et engendrera le quartier Pré Jaquet, c'est également par souci de capacité des éco-points que nous avons autorisé des conteneurs à papier.

M. le Syndic Daniel CROT se réfère à la voiture délabrée abandonnée à la gare du Lussex. Il a fait le nécessaire dès le lendemain du conseil, en contactant le directeur du LEB. La procédure juridique est en cours et elle prendra environ une quinzaine de jours. Pour ce qui concerne les bons offerts aux Conseillers, bons à faire valoir dans un des restaurants de la commune, il annonce que leur validité sera prolongée jusqu'au 30 septembre.

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY remercie MM. Jaunin et Cornu qui ont réinstallé un miroir à l'angle du chemin de la Sauge et du chemin de Sous-Mont.

Mme la Conseillère Aurélie FAYET signale une haie qui a besoin d'être taillée au chemin des Biolles. Celle-ci empiète énormément sur le chemin.

M. le Municipal Blaise JAUNIN assure que le nécessaire sera fait. Par rapport à la voiture sur le parking du Lussex, il est intervenu auprès de la gendarmerie et confirme que la démarche est en cours.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI remercie tous les membres du PLR et également tous les membres des autres groupes politiques qui ont travaillé et continueront à travailler au Conseil communal. Il remercie également la Municipalité et M. Jaunin pour les réponses à ses questions sur l'éco-point de Pré Jaquet. Mais il ne comprend toujours pas pourquoi la Municipalité a payé les conteneurs privés de Pré Jaquet. S'ils sont financés par la commune, tout le monde devrait pouvoir y mettre ses déchets.

Un dernier point concerne le LEB : selon ses informations, la Municipalité de Jouxens n'a pas signé la pré-convention du LEB. Par ailleurs, M. Olivier Français en visite à Jouxens a constaté sur place que le projet de mettre le LEB en tranchée depuis le pont de l'autoroute à côté du Lussex est un projet trop conséquent pour être fondé sur du bricolage et qu'il faudrait trouver une solution qui conviendrait à tout le monde. Il propose de faire une séance d'information à ce sujet avec les conseillers communaux des deux communes, avant de voter un préavis pour le Brit. Le futur président ou la future présidente aurait la possibilité de demander une soirée d'information.

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond que la facture sera établie à la mise en place de l'emplacement définitif des conteneurs, après discussion avec les constructeurs pour décider qui paie quoi et selon quel article de la convention de Pré Jaquet. Par ailleurs, le représentant des constructeurs s'est engagé à nettoyer l'éco-point provisoire deux fois par semaine. Il s'est également engagé, avec l'aide de la voirie, à mettre en place un deuxième éco-point à l'intérieur de Pré Jaquet.

M. le Municipal Denis FAVRE se réfère au Lussex et explique que la Municipalité a reçu une convention de préfinancement concernant le passage dénivelé au Lussex et la Sauge. C'est une convention qui n'engage que les municipalités pour avancer dans les études et pouvoir arriver à de bonnes solutions. Elle laisse toutes les réserves sur les décisions que le Conseil pourrait prendre. Dix ans ont été perdus dans ce dossier à cause des gens de Jouxens, alors il est facile aujourd'hui de donner des leçons. Il ne faut pas oublier que Romanel a une municipalité plus cohérente, avec un seul changement, alors qu'à Jouxens il y en a trois qui partent. Il y a eu une séance réunissant les deux municipalités, la commission d'urbanisme de Romanel et les deux commissions d'urbanisme de Jouxens, lors de laquelle les représentants du LEB ont expliqué l'ensemble des travaux. Lors de cette séance, Jouxens a exprimé une seule attente : ne plus avoir les voitures chez eux. Il est prêt à organiser de nouvelles séances, mais si elles n'aboutissent à rien, cela ne vaut pas la peine.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI insiste sur la nécessité d'organiser une séance d'information pour les deux conseils communaux, pour que tout le monde entende les mêmes explications. Il ne faudrait pas que le Conseil vote des préavis sans connaissance de cause, au risque de bloquer des projets dans d'autres communes. Cela ne coûte rien d'organiser une soirée, alors qu'il s'agit de millions en jeu.

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY note cette proposition qui sera traitée par le nouveau Bureau et la Municipalité.

Mme la Conseillère Ornella MORIER se réfère à la campagne « Une tulipe pour la vie », illustrée en page 1 du Rapport de gestion de la Municipalité. Elle remercie la Municipalité pour cette action et y est très sensible, étant elle-même touchée par cette maladie. Elle profite de ce conseil, qui est son dernier, pour remercier tout le monde, également pour le soutien, notamment la commission des finances au sein de laquelle elle a travaillé pendant 9 ans.

M. le Conseiller François STUDER se réfère au Rapport de la commission de gestion, dont il faisait partie, sujet 6, 2.1.1 Séances de Municipalité (p. 8) : « un renfort en personnel administratif serait plus judicieux qu'une augmentation pure et

simple du temps de travail des municipaux. » Il conteste cette conclusion, en invoquant la période de crise sanitaire pendant laquelle toutes les ressources humaines dont disposait la Municipalité n'ont pas été utilisées.

M. le Conseiller Henri PISANI remercie la commission de gestion pour le travail de fond qu'elle a fait. Il signale l'article 72 al 4 du règlement¹, en invitant le Bureau à prendre en considération cette possibilité. Il pense que le nouveau Bureau aura beaucoup de travail et il les invite à prendre langue avec d'anciens présidents pour préparer le terrain et affiner le tir. Ne fût-ce que les points concernant les motions – interpellations – postulats. Par ailleurs, il soulève à nouveau le problème du poids des fichiers véhiculant les rapports et les préavis. En cas de téléchargement depuis le site de la commune, par exemple les comptes font plus de 25 MO. En plus, il est impossible de faire des recherches dans ces documents, qui sont numérisés sans reconnaissance des caractères optiques. Ce qui n'est pas le cas, par exemple, du rapport de la COFIN, publié en PDF.

Clôture de la législation 2016-2021

Allocution de la Présidente du Conseil communal

« Nous voici arrivés presque au terme de la dernière séance de cette législature.

Pendant deux ans, grâce à vous, j'ai pu vivre, en tant que présidente du Conseil communal, une expérience passionnante et très enrichissante. J'y ai pris beaucoup de plaisir et je vous en remercie vivement.

Un grand merci également à la Municipalité pour son écoute et son excellente collaboration.

Merci aux membres du Bureau pour la très bonne ambiance et l'efficacité de leur travail au cours de nos séances et lors des dimanches d'élections et de votations.

Merci aux membres de l'administration communale qui m'ont conseillée à maintes reprises.

Merci à notre huissier, Monsieur Cornu, pour sa disponibilité et le sérieux de son travail.

Un très grand merci à Madame Kaufmann. Elle a été une secrétaire très à l'écoute de mes demandes. Toujours disponible, elle a fait preuve de beaucoup de dévouement. Grâce à son vaste savoir-faire professionnel, elle a fourni un excellent travail pour le Conseil et pour notre commune. Elle mérite nos applaudissements.

Un merci tout spécial à notre Syndic, Monsieur Crot, avec qui j'ai toujours eu des contacts très agréables et une bonne collaboration.

« Merci Monsieur Crot de la confiance que vous m'avez faite. J'aimerais, au nom du Bureau du Conseil, vous remettre une petite attention ». *(Il reçoit un sac en tissu rouge portant l'écusson de Romanel garni avec une excellente bouteille de vin, deux verres gravés et un chemin de table).*

Pour terminer, merci à chacune et chacun d'entre vous pour le temps consacré à notre village et au bien-être des habitants de notre commune.

¹ « Sur la proposition de la commission, le rapporteur peut être dispensé par le Conseil de la lecture de tout ou partie de ces différentes pièces, si celles-ci ont été remises aux membres du Conseil, par écrit ou par voie électronique, au moins cinq jours à l'avance. En tout état de cause, le rapporteur doit donner lecture des conclusions de son rapport. »

21 personnes vont quitter le Conseil dans quelques jours. Ce sont Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Allenbach Nadine
 Bally Alain
 Ben Nsir Karim
 Buenzli Jean-Claude
 Chapuis Jean-Yves
 Corthésy Laurent
 Ferazza Pier Antonio
 Helm Lothar
 Issler Arik
 Juriens Marlène
 Kolenko Virginie
 Lädermann Roger
 Liguori Olga
 Loewer Isabel
 Maspoli Patrick
 Meystre Pierre-Alain
 Morier Ornella
 Oppliger Patrick (qui entre à la Municipalité)
 Pache Olivier
 Pisani Dylan
 Villard Pierre .

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers sortants, recevez, en guise de remerciements, les applaudissements de vos collègues !

En cette année particulière (Covid oblige), le Bureau n'a pas eu la possibilité d'organiser la traditionnelle sortie de fin de législature mais il a décidé, d'entente avec la Municipalité, de vous offrir, chers membres du Conseil communal, un petit présent de remerciements. A Noël, nous avons soutenu les restaurants de notre village en vous offrant un bon pour un repas. Pour marquer cette fin de législature, nous avons choisi de soutenir des artisans et commerçants de notre village. Chacune et chacun repartira donc ce soir avec un sac en tissu, sac rempli de produits provenant de producteurs de notre commune (le miel d'Olivier Pache, le jus de pomme de Jean-René Baudet, la raisiné de Jean-Jacques Bovey, les flûtes de la boulangerie Héritier, les fraises du Taulard et le vin de la commune).

Les sacs, tous différents, ont été réalisés par Madame Ruth Laurent, couturière-artisane de Romanel. Ils ont été confectionnés avec des tissus recyclés, de seconde main. Je tiens à remercier infiniment Madame Laurent pour son magnifique travail.

Les sacs vous seront distribués par les scrutatrices et scrutateurs dans le hall.

Je donne la parole à Monsieur le Syndic qui souhaite vous dire quelques mots. »

Allocution de M. le Syndic Daniel CROT

« Comme vous pouvez l'imaginer, comme vous avez pu le constater, c'est avec une certaine émotion que mercredi prochain je quitterai l'administration communale après avoir passé 11 ans comme conseiller communal, depuis 1990, 14 ans comme conseiller municipal et 5 ans comme syndic, au total 30 ans passés au service de la collectivité publique. Et auparavant président du FC Romanel section junior, président du FC Romanel, membre de l'Abbaye et trésorier de cette honorable société. Je crois qu'on peut dire que j'ai donné. J'ai donné certes et en plus je pars serein avec le sentiment du devoir accompli. Un développement mesuré,

des finances saines et plein de boulot pour vous et la future Municipalité. Ces prochains mois, rassurez-vous, je vais les passer à me vider la tête et penser à autre chose.

Madame la Présidente, merci pour ces deux années d'étroite collaboration ! Nous nous connaissons peu, mais nous nous sommes bien entendus, et toujours dans une excellente ambiance. Merci à vous tous pour la confiance témoignée, pour les débats instructifs, intéressants, passionnants, surprenants. Désolé, mais je ne trouve pas le bon qualificatif. Merci à mes collègues, merci au personnel qui m'a entouré pendant toutes ces années. Les défis pour la prochaine législature seront nombreux : passage du Lussex, passage souterrain de la gare, constructions scolaires, zones de modération du trafic, déchetteries, bref, du pain sur la planche.

Je n'aimerais pas être trop long, mais comme mon ancien collègue Edgar, je me permets de formuler un vœu élargi. On a ressenti ces dernières années au niveau du législatif une certaine méfiance à l'égard de l'exécutif communal. C'est dommage. On oublie souvent que c'est pour aider la Municipalité qu'on intervient au Conseil communal. Faites confiance à votre Municipalité ! Trouvez une bonne harmonie entre la Municipalité et le Conseil communal ! Retrouvez cette sérénité, cette confiance qui doit vous habiter ! C'est mon plus grand souhait.

Une dernière chose : il serait fort utile que dès les premiers mois de la prochaine législature, l'ensemble des conseillers et conseillères puissent bénéficier de la traditionnelle séance d'information que M. le Préfet souhaite organiser pour que les prérogatives du Conseil et de la Municipalité soient clairement explicitées.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne législature avec des enjeux colossaux. Courage et confiance, bon vent aux nouvelles autorités et vive Romanel ! »

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** annonce que la 28^e séance arrive à son terme. Elle remercie pour la participation.

La cérémonie d'assermentation du Conseil communal pour la législature 2021-2026 aura lieu lundi le 28 juin à 17h, suivie de la séance constitutive du nouveau conseil. A ceux qui quittent le Conseil, elle souhaite un bel été et beaucoup de plaisir dans leurs activités futures.

Séance levée à 22h50.

La Présidente

La Secrétaire

Marlyse RUEDI-BOVEY

Manuela KAUFMANN

Annexe

Motion « Pour une modernisation des éco-points de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Le rapport municipal n° 61/*2021 a donné réponse à la motion, adoptée à l'unanimité par l'assemblée du Conseil communal du 8 octobre 2020, de Madame la Conseillère communale Nadia

Pisani Ben Nsir et Monsieur le Conseiller communal Karim Ben Nsir, dont le titre est « Pour une baisse des incivilités aux éco-points ».

Ce rapport illustre que l'installation d'un système de vidéosurveillance dans les divers éco-points de la Commune serait très onéreuse et n'aurait vraisemblablement qu'un effet partiel, avis partagé par la Commission technique chargée d'étudier ledit Rapport, puis soutenu par l'assemblée du Conseil communal du 27 mai 2021.

Cependant, il sied de relever que les différents points de collecte et de tri des déchets sont ordinairement surchargés, plus particulièrement lors des périodes de fêtes. Les habitants de notre Commune se trouvent donc contraints d'opérer une forme de tourisme des déchets ou de choisir un mode de dépose relevant de l'incivilité, ce que nous regrettons ardemment.

De plus, dans le cas de plusieurs éco-points, tels que ceux situés aux chemins des Golliettes et des Esserpys, les utilisateurs ainsi que les collaborateurs du service de voirie et des entreprises de ramassage des déchets garent leurs véhicules soit sur le trottoir, soit sur la route. Cette situation inconfortable et inadaptée perturbe le trafic routier comme la circulation des piétons et met en danger les différents usagers, ce qui est inacceptable.

Dans son rapport municipal n°61/2021, la municipalité indique : « Échéancier : L'objectif de la Municipalité est de profiter des projets sur la commune pour intégrer la création des éco-points (comme pour le chemin des Écureuils). Des préavis seront présentés pour les éco-points ne pouvant être intégrés à d'autres projets. Le but est de réaliser l'ensemble des nouveaux éco-points au cours de la législature 2021-2026. ».

Pour les soussignés, la recherche de synergies souhaitée par la Municipalité est pragmatique et louable, mais le délai de réalisation doit être le plus court possible. Cette problématique pour les citoyens perdure depuis longtemps déjà, nous voulons donc inviter notre exécutif à agir. Les citoyens payent une taxe forfaitaire annuelle, une taxe « au sac », généralement des impôts et il leur est demandé en sus de trier leurs déchets. La Commune se doit donc de leur mettre à disposition des installations appropriées, fonctionnelles et correctement réparties sur le territoire communal.

Forts des éléments précités, nous demandons à la Municipalité de présenter une étude portant sur la modernisation voire l'extension des éco-points sis sur le territoire de la commune, cas échéant de présenter un ou plusieurs préavis au Conseil communal.

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre en considération et renvoyer immédiatement cette motion à la Municipalité.

Romanel-sur-Lausanne, le 20 juin 2021	Laurent Straessle
	Patrick Oppliger
	Karim Ben Nsir
	Olivier Pache